

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 14 janvier 2020
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 26 Suppléant : 2 Absents : 3 Pouvoirs : 6 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 05/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, chez SAS Rachel ZA des bonnets à Musièges, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 08 janvier 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Grégoire LAFEVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Jean-Paul FORESTIER donne son pouvoir à Christian VERMELLE, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Suppléant : Alain CHAMMOSET représenté par Patrick FALCOZ, André BOUCHET représenté par Daniel BARRIL.</p> <p>Absents : Marthe CUTELLE, Paulette LE NORMAND, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Patrick BLONDET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE - Tarification année 2020/2021

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 6-1-1,
 Vu la délibération de la CC Usse et Rhône n°CC 18/2019 en date du 13 février 2019 portant fixation des tarifs de transports scolaires pour l'année 2019-2020.

Considérant la nécessité de fixer par délibération la tarification Transport Scolaire 2020-2021.

Le Président propose une tarification comme suit :

- Les tarifs pour l'année 2020-2021 sont les suivants. Ils sont applicables quel que soit la date d'inscription dans l'année :

Inscription pour l'année scolaire : septembre - juillet	
1 enfant	70 €
2 enfants	130 €
3 enfants et plus	180 €

- La carte de transport n'est pas remboursable dans l'année

- Règlement des cartes pour les familles à partir de 3 enfants en 2 fois :
 - 1^{er} versement à l'inscription : 50%
 - 2^{ème} versement fin janvier : 50%
- 10 € les frais de reproduction de la carte de transport
- 50 € /famille pour les pénalités de retard d'inscription.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

FIXER les tarifs de la carte scolaire à compter de la rentrée 2020/2021 tel que présentés ci-dessus.

SCINDER en 2 fois le règlement pour les familles à partir de 3 enfants : 1^{er} versement à l'inscription, le solde à la fin décembre.

FIXER à 10 € les frais de reproduction de la carte de transport.

FIXER à 50 € /famille pour les pénalités de retard d'inscription.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**

